



Communiqué de presse du 16 Mai 2017

Former des enseignants d'EPS : un enjeu d'avenir ! De nouvelles capacités d'accueil en M1, un parcours toujours plus sélectif !

La LOI n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 permet de fixer des capacités d'accueil pour les masters préparant aux métiers de l'enseignement. La conséquence est la mise en place de modalités de sélection des étudiants souhaitant intégrer ces masters.

En STAPS, pour préparer le professorat d'éducation physique et sportive, la situation est d'ores et déjà préoccupante compte tenu du « tirage au sort » et des capacités d'accueil à l'entrée (L1). S'ajoute donc maintenant une sélection en master, et nombre d'étudiants se verront barrer la route qu'ils ou elles s'étaient tracées.

De plus, si la loi stipule que, pour les étudiants à qui on refuserait l'accès à la formation de leur choix, il sera proposé l'inscription dans une formation de deuxième cycle tenant compte de leur projet professionnel, cette possibilité n'existe pas concrètement pour les étudiant.es souhaitant devenir professeur.es. Le master « MEEF » n'a en effet pas d'équivalent pour préparer aux concours de recrutement et aux métiers de l'enseignement. C'est donc une fin de parcours qui est envisagée.

Ce sont donc, à minima (sans comptabiliser les redoublants) 20 étudiants du STAPS de Bordeaux qui ne pourront pas poursuivre leur parcours, puisque 70 places sont ouvertes en master 1 MEEF EPS pour 90 étudiant.es L3. Cette année nous ne connaissons pas encore le nombre de demandes de redoublement en 1ère année de master (redoublement qui est de droit), mais 50 étudiants inscrits en master 1 parcours EPS à Bordeaux ont échoué dès les épreuves écrites du CAPEPS. S'ils demandaient tous à redoubler pour bénéficier d'une nouvelle préparation aux épreuves du concours, il ne resterait plus qu'une vingtaine de places pour les 90 étudiants actuellement en licence 3 se destinant au métier de professeur d'EPS.

Cette situation est inacceptable. Combinée à l'instauration de la capacité d'accueil pour l'entrée en STAPS, ces mesures montrent le refus des pouvoirs publics d'accorder les moyens nécessaires à la filière STAPS et à la préparation au professorat d'EPS, alors que chacun s'accorde, élèves comme parents, mais aussi pédagogues et médecins pour que l'EPS à l'Ecole se développe.

Il faut mettre en place des moyens pour accueillir les jeunes et les former :

- **moyens humains en recrutant des enseignant.es chercheurs**
- **moyens matériels en développant les installations sportives**

Pour le SNEP FSU, chaque jeune doit pouvoir aller au bout de son projet. Les moyens doivent être donnés au STAPS et aux ESPE pour assurer leurs missions de formation.

Contact :
Pascal Grassetie
06.26.07.01.22
Pascal.grassetie@free.fr